

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 novembre 2022

Convocation du **09/11/2022**
Date de publication : 18/11/2022
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **038**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi quinze novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace du Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **003-151122**

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Rapport annuel sur le Développement Durable 2022.

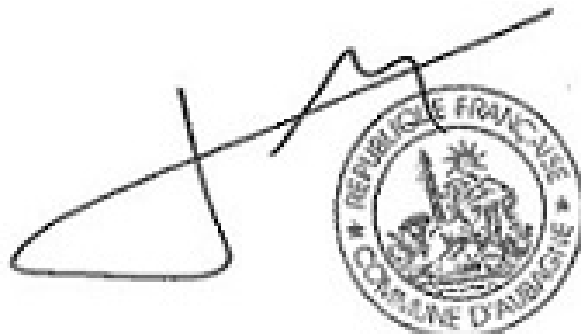
PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Monsieur CHERIET Ahmed (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_03-DE
Reçu le 17/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
17/11/2022



Délibération n° 003-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Faustine THIBAUD rapporte :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prescrit aux collectivités territoriales et E.P.C.I. de plus de 50.000 habitants, d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Bien que n'atteignant pas le seuil des 50.000 habitants, la Ville d'Aubagne a souhaité formaliser ce rapport et le présenter au Conseil Municipal, l'action en faveur du Développement Durable étant l'une des grandes priorités de la Ville d'Aubagne.

Le document est présenté annuellement préalablement au débat sur le projet de budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du Rapport Développement Durable 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

VU les articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4425-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE Unique : de PRENDRE ACTE des éléments détaillés du rapport Développement Durable 2022 de la Ville d'Aubagne.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_03-DE
Reçu le 17/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
17/11/2022

